

PÊCHE, PÊCHEURS PROFESSIONNELS, POLLUTION DANS LE LAC DU BOURGET

(ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE)

par J. DAVID

(Institut de Géographie alpine, Grenoble).

L'évolution économique et sociale contemporaine modèle la vie des groupements humains avec vigueur et brusquerie : elle crée ou fait disparaître les activités des hommes au nom de la rentabilité. Les agriculteurs et les groupes marginaux ont les premiers ressenti les effets de cette transformation. Certains d'entre eux ne doivent pas seulement subir la concurrence d'éléments mieux organisés mais ils voient aussi leur source de travail perturbée ou détruite par les techniques et les activités de notre civilisation urbanisée et industrielle. Le cas extrême peut être celui des habitants de Tignes, exclus de leur vallée par les eaux du barrage hydroélectrique.

Sans chercher un tel exemple, nous voulons décrire ici, à travers les pêcheurs professionnels du lac du Bourget, un groupement humain, vestige en voie de disparition sous les coups des forces économiques contemporaines et du fait de la transformation d'un milieu naturel par les hommes (1).

(1) Cette étude n'aurait pas pu être élaborée sans l'aide constante et chaleureuse de tous ceux qui s'occupent de la vie piscicole en Savoie, et surtout des pêcheurs professionnels du lac du Bourget. C'est surtout à M. RUFFIER, président de leur Chambre Syndicale, que vont mes remerciements et à tous les pêcheurs de Conjux. Je remercie aussi M. LOUP, maître de conférences à l'Institut de Géographie alpine, pour les conseils qu'il m'a apportés. De plus, dans certains chapitres, de nombreux emprunts ont été faits aux articles de :

BATIAS (A.) : Le Lavaret du lac du Bourget. Productivité et alevinage. *Bulletin Français de Pisciculture*, n° 173, 1954, p. 150-183 ;

LE ROUX (M.) : Recherches biologiques sur les deux grands lacs de Savoie : lac d'Annecy, lac du Bourget, 1928, 169 p. ;

LOUP (J.) : La pêche dans le lac du Bourget, *Revue de Géographie alpine*, 1950, p. 157 à 175 ;

ou dans les rapports de l'ancienne administration des Eaux et Forêts.

Voir une bibliographie plus complète dans l'étude de M. LOUP.

I. — LES CONDITIONS DE LA PÊCHE

Le lac du Bourget avec sa superficie de 4.400 ha et son volume de 3.620 millions de mètres cubes, enserré dans un cadre montagneux varié, a offert à l'activité humaine des facilités certaines dont l'exploitation a façonné des techniques originales.

A. — DES CONDITIONS NATURELLES LONGTEMPS FAVORABLES.

Ceinturé par des reliefs bien marqués à l'Est et à l'Ouest, le lac du Bourget se prolonge au Sud et au Nord par deux vastes étendues marécageuses qui lui donnent des limites plus indécisées. Les rives se rattachent donc à deux milieux de vie très différents :

— Des roselières à haute capacité nutritive (dans les marais et les délaissés) appréciées des Perches, Tanches et Brochets ;

— Des beines rocheuses aux eaux oxygénées et plus froides qui attirent les Corégones ;

— Un talus qui limite la beine et les grands fonds, lieu favori des carnassiers (1) ;

— Des zones profondes (jusqu'à 145 m vers le Nord) où s'isole l'Omble-chevalier.

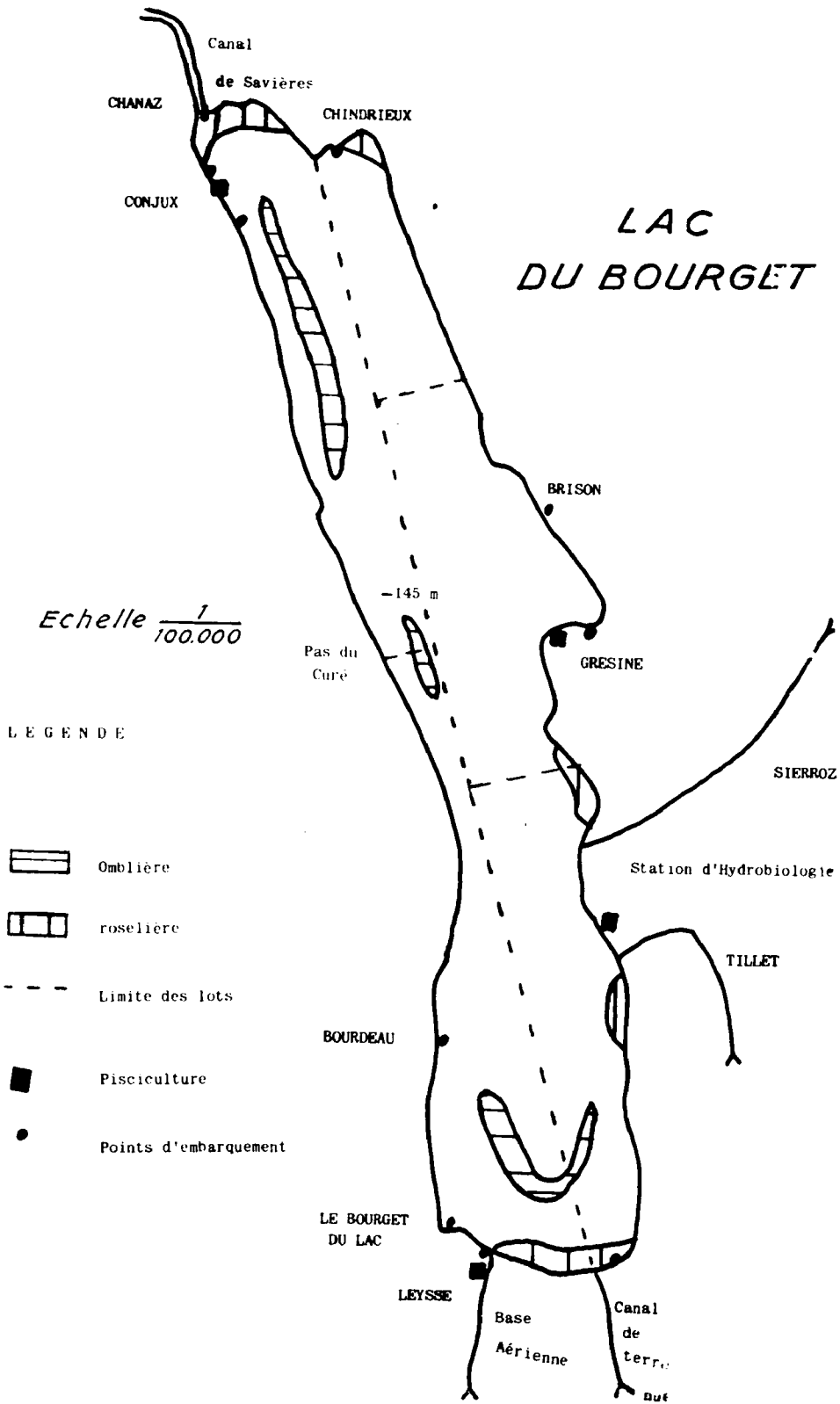
Cette variété était valorisée par des eaux qui, jusqu'à une période récente, semblaient convenir à de nombreuses espèces. La valeur du pH oscillant autour de 8-7,9 correspond à une réaction alcaline très favorable. Le lac du Bourget était aussi renommé pour sa richesse en oxygène : il appartenait typiquement aux lacs oligotrophes (2) fréquentés par les Salmonidés. Ces derniers affectionnent aussi la fraîcheur des eaux du lac : la zone inférieure à 30 m (ou hypolimnion) reste à une température constante de 4,5° à 6°.

Le lac du Bourget bénéficiait d'une minéralisation suffisante pour le développement d'un plancton abondant : « le phytoplancton se développe dès que la température de l'eau s'élève. Le zooplancton vit aux dépens du phytoplancton » (3). Le plancton effectue des déplacements verticaux journaliers en fonction de tropisme lumineux négatif (il remonte la nuit vers la surface) et saisonnier en fonction de la température et

(1) Ce talus est appelé de noms très divers : le mont, le mollard, la moraine...

(2) « Les lacs oligotrophes sont des lacs profonds, à beine étroite, sans grande végétation aquatique, aux eaux claires et bleues relativement pauvres en phosphore, en azote, en phyto et en zooplancton, riches par contre en oxygène jusque dans les profondeurs qui n'en possèdent pas moins de 4 à 5 cm³ par litre » (R. VIVIER, *La Vie dans les Eaux douces, Collection « Que Sais-je ? », n° 233, p. 70*). Ils s'opposent aux lacs eutrophes. E. HUBAULT, dans le commentaire d'une série d'études sur le lac du Bourget de 1935 à 1945, évoque une « sursaturation presque constante en été dans les dix premiers mètres » et montre la richesse en O₂ jusque dans les fonds : + de 5 mg de O₂ le 9 septembre 1935, au large de Bourdeau.

(3) LOUP (J.), p. 160.



de la minéralisation (M. Le Roux avait déterminé 2 pics annuels : un principal au printemps et un secondaire en octobre). On le trouve à 3 m en été et à 15-20 m en hiver. Les poissons profitent de cette nourriture inépuisable, suivent ces déplacements et c'est au pêcheur de deviner leur rythme.

Cette variété des possibilités est un trait typique des lacs subalpins. Ils offrent à la fois des conditions montagnardes avec des eaux fraîches et aérées (les Truites exigent de 6 à 7 cm³ d'O₂ par litre) et un milieu de plaine avec des eaux stagnantes, des secteurs marécageux et une pellicule superficielle (Epilimnion) dont la température s'élève fortement en été (elle peut dépasser 20°) (1). De ce fait « peu de lacs sont aussi riches en espèces » (2) avec un peuplement mixte de Salmonidés et de Cyprinidés : 26 espèces ont été dénombrées dans le lac du Bourget. Cet éventail est dû aussi à 2 autres éléments : la facilité des communications entre la nappe lacustre et le Rhône à travers la Chautagne et sa position sur les bords du domaine nordique et de l'aire méridionale. Ces possibilités étaient celles du passé (celles que M. LE ROUX a décrites et celles que J. LOUP pouvait considérer comme bonnes) : la pollution urbaine et industrielle n'avait pas encore transformé le milieu aquatique. Le lac du Bourget restait bien un lac oligotrophe avec un peuplement où dominaient les Salmonidés.

B. — LES POISSONS ET LEUR VARIÉTÉ (3).

Parmi les poissons caractéristiques et selon la classification empirique des pêcheurs, 2 groupes peuvent être distingués : les « blancs » et les « poissons nobles ».

Les Cyprins ou " Blancs ".

Ces poissons, souvent peu appréciés des pêcheurs professionnels car difficilement commercialisables, font au contraire la joie du pêcheur amateur. Ils ont toujours été présents mais leur peuplement semblait restreint alors qu'aujourd'hui la situation s'est inversée : autrefois cantonnés sur la beine vaseuse, ils ont tendance à occuper tout le lac jusque dans les grands fonds.

Les espèces les plus communes sont les Carpes, les Tanches « qui affectionnent les fonds boueux » (4), les Brêmes isolées dans les roselières, les Ablettes, ou Mirandelles (5), planctophages qui vivent en bandes et

(1) Les cyprinidés exigent une telle température lors de leur frai.

(2) F. VIVIER, *op. cit.*, p. 13.

(3) Le peuplement piscicole du lac est moins connu par des études scientifiques que par les pêches elles-mêmes dont les statistiques étaient tenues par les agents des Eaux et Forêts depuis 1900. Leur intérêt est de donner une indication générale de prises et une image assez fidèle de la répartition des espèces.

(4) J. LOUP, p. 161.

(5) Sont groupées sous ce nom les deux espèces *Rutilus rutilus L.*, le Gardon blanc, et *Scardinius erythrophthalmus*, le Rotengle.

sont appréciées l'été, en friture. Le plus connu sinon pour sa chair mais du moins par la place qu'il a prise est le Gardon ; il y a encore quelques années sa présence était notable sans être excessive. Aujourd'hui son extension généralisée ne laisse qu'un rôle secondaire aux « poissons nobles » qui formaient pourtant la plus grande partie du peuplement piscicole et faisaient la richesse des lacs subalpins.

Les poissons nobles (1).

Ces poissons (Brochets, Perches, Salmonidés) intéressent non seulement le pêcheur amateur mais ils sont la raison de vivre des pêcheurs professionnels. L'Anguille en fait partie : peu abondante, elle arrive dans le lac du Bourget par le Rhône et le canal de Savières (elle est absente du lac d'Annecy). Les tentatives d'alevinage n'ont pas permis d'accroître cette « population ».

a) *Brochet et Perche*, carnassiers, conservent un rôle non négligeable. Leur peuplement est resté très variable en fonction d'épidémies (typhus de la perche) ou de pêches plus ou moins intensives. Après leurs frais (localisés dans les roselières et les délaissés), ils émigrent vers le mont en été et vers les profondeurs en hiver. Leur chair, très recherchée, leur assure une grande valeur marchande. La Perchette donne de plus la meilleure friture du lac.

b) *Les Salmonidés*. Trois grands types sont représentés dans le lac du Bourget.

Les Corégones : ces beaux poissons à bouche faiblement fendue, à écailles relativement grosses d'un blanc argenté, à nageoire dorsale adipeuse, se nourrissent exclusivement de zooplancton (Entomostracés) Comme la Palée du Léman, ou le Fera de Neuchatel, les Lavarets sont autochtones (*Coregonus lavaretus*) et s'en distinguent par quelques particularités locales et une chair plus délicate. Leur poids, qui dépasse exceptionnellement 1 kg, oscille entre 300 et 400 g. Ils déposent leurs œufs sur des fonds graveleux à faible profondeur, en décembre et parfois en janvier. Ils vivent en société.

L'Ombre-chevalier (*Salvelinus alpinus*) : ce poisson, le meilleur du lac, qui comme le précédent peuplait déjà les eaux européennes à l'époque glaciaire, a toujours été peu répandu. Aujourd'hui sa présence est devenue très rare. Il vit dans les grands fonds (ses frayères se situent sur le talus au moins à 40 m de la surface). Il pèse en moyenne 800 g et peut atteindre 5 kg.

Corégone et Ombre-chevalier étaient les éléments les plus caractéristiques des lacs subalpins (de la Suisse au lac du Bourget). Leur lente disparition, comme le développement récent et artificiel de la Truite, symbolise bien la transformation du peuplement piscicole du lac du Bourget.

(1) Ceux dont la chair est la plus délicate et la plus fine.

La Truite : J. LOUP évoquait sa présence comme « rarissime ». Maintenant, grâce aux alevinages, elle paraît plus abondante que les Corégones. Deux types sont présents : la Truite commune et la Truite arc-en-ciel qui réussissent bien dans ce milieu très nutritif.

Cette analyse rapide met en valeur l'évolution biologique d'un lac du type oligotrophe au type eutrophe où dominant les Cyprinidés. Pour l'instant cette évolution est lente : les proportions entre les espèces ont changé, mais aucune n'a disparu et leur variété reste un fait actuel. Cette diversité a toujours paru aux pêcheurs un élément favorable tout en leur imposant des méthodes de pêche différentes.

C. — DES MÉTHODES ARTISANALES ET MODERNISÉES.

Les pêcheurs professionnels du lac du Bourget disposent de plusieurs types d'engins adaptés à des conditions fort diverses, certains très anciens, d'autres importés plus récemment (tableau I).

Les nasses (métalliques), les verveux (cages en fils) appartiennent au premier type et sont aujourd'hui peu utilisés sinon pour le Brochet, l'Anguille et la Tanche (1). Il en est de même du filet traînant ou grand filet ou « senne ». L'appareil qui mesure 160 m au total comprend une poche conique terminale de 20 m d'ouverture, flanquée de 2 ailes latérales destinées à orienter le poisson vers la poche (2). Il est tissé en coton et de teinte verte (des bains de sulfate de cuivre sont nécessaires pour protéger les fils de la pourriture possible dans les eaux tièdes de l'été). Les mailles sont de 80 mm sur les bras et de 30 mm au fond de la poche.

« La manœuvre de la senne nécessite deux embarcations à fond plat montées chacune par 2 hommes. Les barques accolées s'éloignent à 150 m du rivage » (3) vers le mont. La poche est immergée puis les barques regagnent le bord en s'écartant l'une de l'autre et en déployant les bras du filet. Pendant ce temps la poche descend ; une fois au bord, les bateaux (reliés par un cordage : la « serre ») se rejoignent (se « serrent »), simultanément les bras du filet sont remontés à l'aide d'un treuil à main (le « tour »). Pour réussir la manœuvre en même temps que les barques se touchent, il faut que la poche chargée de poissons sorte de l'eau : sa masse frémissante et clapotante est alors déversée dans les deux barques.

Un coup de senne peut donner en moyenne plus de 100 kg de poisson. Il permet aussi des pêches records dont on parle encore : en 1953, une senne, face à Hautecombe, a remonté 700 kg de poissons ; fin juillet 1954, un autre coup a assuré 400 kg de Lavaret ! Il y aurait eu des coups de 1 tonne ! (4).

(1) Autorisé par les permis de 2^e catégorie, les nasses sont souvent posées par des retraités ou des vacanciers (sur les lots de Conjux-Chindrieux, cinq Lyonnais possèdent ces permis).

(2) J. LOUP, p. 171.

(3) J. LOUP, p. 171.

(4) Ce chiffre paraît plus contestable : il pose le problème du poids à remonter dans les barques.

TABLEAU I. — ENGINES ET APPATS UTILISÉS PAR LES PÊCHEURS PROFESSIONNELS ET AMATEURS
POUR LA CAPTURE DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE POISSONS

Espèces de poissons	Engins utilisés		Appâts employés
	par les pêcheurs professionnels	par les pêcheurs amateurs	
Anguille	Nasses (fer et bois), verveux, lignes de fond.	Ligne de fond (canne)	Ver de terre, poisson mort ou vif (peu pêchée).
Ablette.....	Mirandelier.	Ligne flottante.	Asticot, mouche, mie de pain.
Brème	Nasse, verveux, brémier, pic.	Ligne dormante près du fond (dans les herbes).	Ver de terre, pomme de terre, fromage.
Brochet	Nasse, verveux, araignée, pic, senne, ligne dormante.	Lancer, ligne traînante (entre deux eaux).	Poisson vif, cuiller traînante et oscillante, parchemin.
Carpe	Verveux, araignée, rarement pic.	Ligne de fond (avec canne).	Ver de terre, blé, pomme de terre, fève.
Chevesne	Nasse, verveux, araignée, pic, ligne de fond.	Ligne flottante.	Ver, asticot, sauterelle, cerise, raisin.
Gardon.....	Nasse, verveux, araignée, pic, senne.	Ligne flottante.	Ver, asticot, blé cuit, pâte, pain, chènevis.
Lavaret	Pic, senne, araignée.	Ligne flottante.	Ver, asticot, blé cuit, pâte, pain, chènevis.
Lotte	Nasse (en bois), araignée, ligne de fond.	Ligne flottante.	Ver, asticot, blé cuit, pâte, pain, chènevis.
Ombre-chevalier	Araignée, ligne de fond.	Moulinet, cuillers multiples.	Ver, asticot, blé cuit, pâte, pain, chènevis.
Perche et Perchette ..	Nasse, verveux, araignée, senne.	Ligne flottante, plombier, lancer léger.	Ver, asticot, blé cuit, pâte, pain, chènevis.
Saéf	Araignée, nasse.	Ligne flottante.	Bibéron, ver de terre, larve d'éphémère.
Tanche	Nasse, araignée, ligne de fond.	Ligne flottante ou posée.	Ver de terre, asticot.
Truite.....	Pic, senne, araignée.	Lancer léger, ligne traînante en surface.	Ver de terre, œufs de fourmi, blé, fromage pâte.
Poisson-chat	Nasse, araignée, ligne de fond.	Ligne flottante ou posée.	Ver de terre, asticot.
Hotu	Nasse, araignée, verveux, ligne de fond, parfois pic.	Ligne flottante ou posée.	Ver de terre, poisson mort, pomme de terre.
			Ver de terre, asticot.

Cette pêche, qui nécessite obligatoirement quatre hommes, exige un travail long et pénible. Aujourd'hui elle est presque totalement abandonnée et elle a cédé la place aux filets dormants. « Montés par les pêcheurs qui reçoivent la toile en rouleaux d'une centaine de mètres, les filets dormants sont de grands grillages en fils, des plombs montés sur la partie inférieure leur assurent la rigidité nécessaire » (1).

Le plus petit mesurant au maximum 40 m, aux mailles très réduites est le mirandelier ; posé près des rives, il permet de capturer la friture. Au-dessous, se trouve l'araignée dont la hauteur est inférieure à 5 m et la longueur à 80 m. Enfin le plus grand de ces filets est le pic : long de 120 m sur 15, sa maille peut atteindre 45 mm. Il a été introduit sur un modèle du Léman après la première guerre mondiale. Autrefois, il était posé par 2 hommes : l'un jetait le filet pendant que l'autre faisait avancer la barque au rythme des rames. Aujourd'hui, un seul pêcheur peut assurer ce travail grâce à des moteurs fonctionnant au ralenti. « Les pêcheurs accouplent à la suite les uns des autres autant de filets qu'ils disposent de permis » (2). Les pics sont destinés à la capture des lavarets et leur efficacité dépend des mouvements du poisson au cours de la nuit (3).

Tous ces filets dormants étaient constitués de fils de coton jusque vers 1950. Depuis, ce matériau a été remplacé par du nylon cablé et, plus récemment encore, par du nylon monofil d'origine suisse ou scandinave imputrescible (il n'exige aucun séchage). A moins d'une déchirure due à un poisson, à un abordement ou à un bateau, ces filets peuvent servir plusieurs saisons. Leur rendement est très élevé. Le poisson pris par les ouïes, les nageoires ou entortillé est détaché lors de la remontée des filets. Une pêche maxima peut atteindre 100 kg avec 200 à 300 Lavarets accrochés dans les mailles.

Tout ce matériel est déposé dans la maison d'habitation (qui est aussi une ferme) et plus souvent dans de petits hangars sur les bords du lac (à Conjux). Les barques restent sur la grève (Conjux), dans les délaissés (Grésine) ou dans les ports (Bourdeaux).

D. — UNE RÉGLEMENTATION « SOUPLE ».

Les arrêtés régissant la pêche dans le lac du Bourget ont un cadre assez ancien déjà, mais ils subissent souvent des aménagements en fonction des desiderata des pêcheurs professionnels ou des observations de l'Administration.

Le lac du Bourget est un domaine public de 4.432 ha (non compris les roselières de Terre-Nue, propriété d'une famille nobiliaire depuis

(1) J. LOUR, p. 170.

(2) J. LOUR, p. 170.

(3) Pour reconnaître ses propres filets, chaque pêcheur y accroche un signal muni d'un flotteur. Cet élément permet aussi de retrouver un pic entraîné sur le lac, par la tempête ou le courant.

1366 (1). Cette superficie est divisée en 6 lots aujourd'hui amodiés à l'amiable tous les 5 ans (le dernier bail a pris fin le 3 décembre 1966) : les lots 1, 2, 3, 4 (soit environ 3.500 ha soit 80% du lac) à la Chambre syndicale des pêcheurs professionnels où les pêcheurs amateurs peuvent pénétrer. Par contre les lots 5 et 6 sont amodiés en exclusivité respectivement à la Société des pêcheurs amateurs d'Aix-les-Bains et à la Société des pêcheurs chambériens.

Cette répartition ne porte plus à contestation mais il n'en a pas toujours été de même. Les pêcheurs professionnels (regroupés en Chambre syndicale depuis 1909) s'opposèrent fermement à la pénétration des sociétés de pêcheurs amateurs, au début du siècle. A cette époque, les lots étaient mis en adjudication et parfois les enchères montaient trop haut pour les pêcheurs professionnels : en 1920 un propriétaire de Conjux acquit un lot ; en 1925, l'adjudication fut annulée pour cause d'un chantage aux enchères. Depuis ce moment, les lots sont amodiés aux syndicats des pêcheurs professionnels et aux sociétés (2) lors d'un marché de gré à gré.

La réglementation (le dernier texte datant d'octobre 1963) vise non seulement à répartir le domaine entre ses utilisateurs mais aussi à préserver son capital en évitant la destructions des espèces ; la pêche aux feux en particulier est strictement interdite... Pour permettre la reproduction du poisson, des époques de fermeture de la pêche sont imposées : une période totale du 1^{er} au 31 décembre à laquelle s'ajoutent des périodes de fermeture spécifique :

— Omble-chevalier, Truite : du 2^e mardi d'octobre au 3^e vendredi de février ;

— Corégone : du 1^{er} novembre au 31 janvier ;

— Brochet : du 1^{er} février au 31 mars.

La pêche est aussi interdite la nuit : « les filets et engins ne peuvent être placés ou manœuvrés que pendant les heures où la pêche est permise ; leur séjour dans l'eau est autorisé à toute heure ».

De même la protection s'étend aux jeunes poissons ; la taille minimum (augmentée en 1963) est de 0,26 pour l'Ombre-chevalier, les Truites et les Corégones. Dans le même but, une réglementation stricte fixe la taille maxima des mailles :

— 10 mm pour le mirandelier ;

— 50 mm pour le pic ;

— 30 mm pour l'araignée.

Enfin, voulant éviter que la population piscicole soit épuisée, l'Admi-

(1) Ce domaine a été l'objet de nombreuses contestations et plusieurs procès entre ses propriétaires fort de leur bail emphytéotique et l'Administration à propos des droits de pêche et de chasse. Le dernier jugement confirme bien l'exclusion de ces roselières du domaine public.

(2) Le dernier contrat prévoit un bail de :

228 F par lot pour les secteurs 1, 2, 3, 4 ;
420 F — — — 5, 6.

nistration a réparti soigneusement le nombre de permis et de filets. Le permis de grande pêche avec pic donne droit à 1 pic, 1 mirandelier, 960 m d'araignée, 15 nasses ou verveux, 5 lignes dormantes ; le permis de grande pêche offre les mêmes avantages à l'exception du pic et le permis de petite pêche (2^e catégorie) autorise l'utilisation de 12 nasses ou verveux et de 5 lignes dormantes. Leur répartition suit les lots (tableau II).

TABLEAU IIr — NOMBRE DE PERMIS AUTORISÉS

Lot	Surface (hectares)	PERMIS			
		1 ^{re} cat. avec pic	1 ^{re} cat. sans pic	Petite pêche	Senne
Lot 1	983	18	20	25	1
Lot 2	1.106	18	15	15	5
Lot 3	519	18	3	10	
Lot 4	905	18	13	15	1
Lot 5	483	Mis en réserve (amateurs)			
Lot 6	436	Pêche aux lignes			

Il y a au total 72 pics. Avant guerre ce chiffre était nettement supérieur (plus de 90, tableau III), puis il était tombé à 35 avec les années de faible production en Lavaret à la fin de la guerre.

TABLEAU III. — ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS (1^{re} catégorie)

	1935	1940	1941	1945	1946	1951	Prix
1 ^{re} catégorie avec pic ...	94	69	81	35	60	72	150 F
2 ^e catégorie sans pic	28	15	24	14	39	51	95 F

La « senne » est autorisée du 1^{er} juillet au 30 septembre jusqu'à concurrence de une sur le lot 1, 3 sur l'ensemble des lots 2 et 3, une sur le lot 4. « Ces filets serviront exclusivement à la pêche des espèces suivantes : Corégones, Omble-chevalier, Truite, Perche, Brème, Carpe, Brochet, Gardon, Hotu ». Pour l'utiliser, un permis de 1^{re} catégorie simple suffit.

Cette réglementation, le sentiment de former une catégorie à part, l'utilisation d'engins de pêche spéciaux et la pratique de méthodes différentes de celles des amateurs contribuent à créer un petit monde à part : celui des pêcheurs professionnels.

II. — LES PÊCHEURS PROFESSIONNELS

L'individualité de cette profession est donc liée à l'originalité de son travail, renforcée par d'autres éléments psychologiques et sociologiques. « Les pêcheurs professionnels forment une corporation très fermée au sein de laquelle les droits acquis tendent à se transmettre de père en fils » (1). En cas de disparition d'une famille, le permis revient à la Chambre syndicale qui le cède selon sa propre volonté. Ce comportement de type protectionniste était une nécessité dans le passé pour protéger les intérêts de leur groupement contre les appétits de pêcheurs dilettantes. En fonction de la « crise du Lavaret », cette bonne garde paraît beaucoup moins utile. Elle a pourtant occasionné quelque rancœur parmi ceux qui se sont vus refuser un permis (ce fait est très sensible dans les villages où la pêche constitue l'activité principale : Bourdeau et Conjux).

A l'intérieur de la profession elle-même, tous les membres ne sont d'ailleurs pas sur un pied d'égalité : le droit de senne est à l'origine d'une différence sensible. Ce filet coûteux appartenait non pas à un pêcheur mais à une société. Chacune était formée de 4 parts elles-mêmes divisibles, les parts de senne (tableau IV). Les actionnaires travaillaient

TABLEAU IV, — ÉTAT DES SOCIÉTÉS DE SENNE

Lot	Nombre de sociétés	Répartition des parts
Lot 1	1	4 propriétaires avec 1/4 de part
Lot 2-3	3	Les Chattières 8 propriétaires avec 1/8 de part
		Les Châtillons { 4 propriétaires avec 1/8 de part — — — 1/6 —
		Les Jeannot { 3 propriétaires avec 1/6 de part 2 — — — 1/4 —

selon une durée calculée d'après leur part et les revenus étaient partagés selon le même critère. Dans les années de bonne pêche, ce système assurait, grâce à l'ampleur des prises, un revenu très confortable. Aujourd'hui, ce droit de senne a une valeur sociale plus que pratique : même

(0) J. LOUP, p. 171.

s'il n'est plus utilisé, ce filet rappelle les années florissantes ; il reflète un attachement au passé et il symbolise enfin par les vertus techniques qu'il suppose, l'originalité d'un métier qui se perd (1).

Le rythme de vie imposé par ce métier donne cependant à tous une conscience de groupe même s'ils n'utilisent pas des engins identiques : le travail du pêcheur est totalement différent de celui de l'agriculteur. En été (moment du labeur le plus intensif), le pêcheur professionnel pose ses filets au coucher du soleil. Il les relève aux premières heures du jour (vers 4 ou 5 heures du matin) : cette tâche est longue pour les pics puisque le poisson est démaillé au fur et à mesure de la remontée des filets. Par contre, pour les mirandeliers, le démaillage se fait à terre avec l'aide de toute la famille.

Lorsque le poisson est prêt, il faut le commercialiser rapidement. Pour le « poisson noble » ou la friture il suffit de l'apporter aux vendeurs locaux (2 à Conjux, 1 à Bourdeau, plusieurs à Chambéry et à Aix-les-Bains) ou d'attendre les hôteliers. Pour les autres variétés de poissons (le Gardon) la partie est plus difficile car la clientèle urbaine n'en veut pas. Plusieurs pêcheurs se transforment en commerçants (après l'achat d'une licence et à l'aide d'une camionnette) : ils essaient de vendre à bas prix une partie de leur pêche dans les campagnes (la Chautagne, le canton de Yenne et la cluse de Chambéry sont ainsi régulièrement desservis). Un pêcheur de Bourdeau se déplace 2 fois par semaine jusqu'à Saint-Pierre-d'Albigny en longeant les Bauges (il associe alors poissons du lac et marée).

L'après-midi, après une sieste nécessaire, le pêcheur prépare sa pêche suivante, vérifie son matériel et le répare quand il a subi des dégâts.

Cet horaire est celui d'une journée normale en été mais les jours de forte consommation (selon les afflux du tourisme : 14 juillet, 15 août, dimanche) entraînent un surcroît de travail : le pêcheur fait des sorties supplémentaires dans la journée pour poser et lever des mirandeliers et des araignées.

Ce rythme intensif se ralentit avec l'hiver qui apporte les périodes d'interdiction (coupées par les pêches exceptionnelles de géniteurs), des nuits plus longues et une demande locale plus faible. La levée des filets peut être plus tardive et même, en cas de très mauvais temps, la fraîcheur des eaux autorise de ne les remonter que le lendemain (en été, la température plus élevée entraînerait le pourrissement du poisson).

Malgré cette accalmie la tâche quotidienne du pêcheur professionnel reste fort longue et pénible. Une telle activité pourrait sembler acceptable si elle assurait un niveau de vie en rapport avec la durée de la saison qu'elle suppose. Aujourd'hui il n'en est rien !

De tout temps le pêcheur a associé à son métier une autre activité complémentaire. Comme J. LOUP l'avait montré dans son étude, le

(1) Cette organisation en sociétés s'oppose aux groupements de travail de la majorité des pêcheurs (qui utilisent les pics) : même si, en général, ils travaillent à deux, chacun le plus souvent possède son propre matériel. Les associations totales sont rares (sauf le cas des ententes familiales).

pêcheur est aussi un petit agriculteur ou un hôtelier (1). Si la famille le remplace souvent pour ces autres tâches, le cumul n'est pas rare : au hameau de Brison, un homme associe pêche, emploi au chemin de fer et service au restaurant familial ; à Conjux, un autre ajoute à son métier de pêcheur celui de camionneur et pour les jours fériés celui de cuisinier. Cette liste pourrait se poursuivre avec de très nombreux exemples (tableau V).

TABLEAU V. — CONJUX, COMPOSITION DES 13 ENSEMBLES FAMILIAUX PRATIQUANT LA PÊCHE (56 habitants)

Chefs de famille	Pêcheurs exerçant une autre profession	Ménagères	Enfants	Travailleurs ne pratiquant pas la pêche
11 cultivateurs-pêcheurs 2 travailleurs-pêcheurs	6	15	16	6

Cette superposition de plusieurs professions rend très difficile l'appréciation du nombre des pêcheurs (2). De même le nombre de permis ne permet guère d'obtenir de renseignements : une même famille tend à

TABLEAU VI. — ÉTAT APPROXIMATIF DES ENSEMBLES FAMILIAUX PRATIQUANT LA PÊCHE AVEC ENGIN

Lot	Communes	Nombre de familles	Familles d'agriculteurs-pêcheurs	Familles d'hôteliers-pêcheurs
Lot 1	Bourdeau	9	5	4
	Bourget-du-Lac ..	12	3	5
	Le Viviers.....	3		3
Lot 2-3	Chanaz	3		
	Chindrieux	8	5	
	Conjux	13	10	
Lot 4	Brison-S ^t -Innocent (Brison-Grésine)..	16	8	2

(1) Il ne peut être un employé ou un ouvrier à horaire fixe car le poisson et la réglementation lui imposent un travail étalé sur presque toute la journée. L'agriculture peut mieux concilier travail en équipe et tâche agricole.

(2) Sur les recensements, les mentions « pêcheur » ou « cultivateur-pêcheur » demeurent rares. Cette imprécision ne permet guère une étude démographique.

concentrer plusieurs permis au nom du chef de famille, de sa femme et de ses enfants (le pêcheur peut ainsi poser plusieurs pics et assurer une plus grande rentabilité à son travail). Il y aurait une soixantaine de familles dont une bonne part du revenu proviendrait de la pêche (tableau VI). A Conjux, 13 familles pratiquent cette activité avec 30 permis de grande pêche avec pic, 13 permis de grande pêche simple et 8 permis de petite pêche. Le nombre de ceux qui participent effectivement à cette tâche doit être supérieur à la centaine (1).

Ce chiffre peut paraître faible, mais il cache un rôle essentiel dans la vie piscicole du lac du Bourget et une activité économique importante qui fut, il y a quelques années, notable et dont plusieurs hameaux portent encore le témoignage.

(A suivre).

(1) Dans cette appréciation il faut compter quelques femmes qui accompagnent leur mari et même, au Bourget-du-Lac, deux sœurs qui travaillent ensemble.